

Collectif implique-action 55+ Groupe avenir du pont de Québec

Proposition d'une structure organisationnelle et d'un mode de fonctionnement d'un groupe de travail qui serait formé pour solutionner à long terme le dossier du pont de Québec

1- Formation d'un Comité directeur (décideurs) composé de :

- Ministre des Transports du Canada
- Président du CN
- Ministre des Transports du Québec
- Ministre du Patrimoine du Canada
- Les maires des 2 villes (Québec et Lévis)
- Un représentant du public

Pré-requis :

Les membres de ce comité directeur acceptent que leur entreprise ou leur gouvernement s'engagent à mettre en commun toutes les données qu'ils possèdent sur le pont. Ex: rapports d'inspections ,modélisation,rapports d'expertise et autres études.

Ils acceptent d'allouer et de partager un budget de départ pour faire réaliser des études et faire une proposition à long terme sur l'entretien et la mise en valeur du pont.

2-Formation d'un Groupe de travail

Le comité directeur établit un mandat et nomme un responsable pour faire faire les études nécessaires et faire une proposition à long terme sur l'entretien et la mise en valeur du pont. Chaque membre nomme un représentant ayant pour mandat d'aider ce responsable dans la réalisation de ce mandat ce qui formerait le Groupe de travail.

3-Mode de fonctionnement du Groupe de travail.

Le groupe de travail dans la réalisation de son mandat devra s'assurer que le choix des firmes de consultants pour faire les études fasse l'objet de consensus et que les montants alloués s'ils sont importants soient entérinés par le comité directeur.

Les recommandations faites au comités de décideurs devront aussi faire l'objet le plus possible de consensus.

Naturellement des rapports d'étapes et des approbations partielles pourront faire l'objet d'échanges entre le comité directeur et le groupe de travail.

4-Mise en place des recommandations

Suite aux études et aux recommandations du groupe de travail les coûts, implications et opportunités seront connus et suite à leur approbation il sera possible pour le comité directeur de partager les coûts, nommer un maître-d'oeuvre et faire réaliser les travaux.

Proposé le 3 décembre 2015